

Le Conseil d'État choisit le voile islamique contre la laïcité



Bientôt le Planning familial de Chalon-sur-Saône fera-t-il la promotion de la lapidation, de la polygamie, etc., avec la bénédiction du Conseil d'État ?

On peut s'y attendre, puisqu'ils font déjà la promotion du voile islamique, qui n'est autre que la promotion de la charia.

<https://www.fdesouche.com/2022/03/10/le-conseil-detat-empêche-la-mairie-de-chalons-sur-saone-dinterdire-la-diffusion-dimages-de-femmes-voilees-sur-un-stand-du-planning-familial-prevu-ce-week-end/>

Des femmes dans le monde meurent pour leur refus de porter le voile, oppressif et misogyne, sont persécutées à cause du voile, mais en France cela ne pose pas de problème au planning familial déjà soumis. Ni au Conseil d'État.

Le planning familial organise aujourd'hui samedi un stand sur l'espace public, pour une animation sur le thème égalité hommes-femmes, dans le cadre de la journée de la femme.

Ce stand a prévu d'installer une affiche sur laquelle figurent des silhouettes de femmes. L'une de ces silhouettes porte un voile. Le planning familial avait pour cette manifestation signé un « contrat d'engagement républicain » par lequel l'association s'était engagée à ne pas remettre en cause la laïcité, ni l'égalité.

Le maire, Gilles Platret, déjà connu pour sa résistance aux accompagnatrices voilées, au vu de l'affiche, a retiré son autorisation.

Mais las, l'affaire ayant été portée devant le tribunal administratif de Dijon puis devant le Conseil d'État, celui-ci, dhimmi comme toujours, a estimé que l'association au contraire montrait là un « souci d'émancipation ».

Afficher le voile, souci d'émancipation ? Alors que c'est justement cet affichage que recherchent les islamistes ?

Le Conseil d'État a estimé que ce n'était « pas contraire à la laïcité et n'affectait pas l'ordre public, le planning voulant promouvoir l'égalité hommes-femmes y compris celles portant le voile et nonobstant les convictions que ce port pourrait refléter de leur part ».

Le Conseil d'État, pas à une contradiction près, reconnaît donc implicitement que le voile reflète une conviction qui nous est étrangère.

Cette conviction est contre nos valeurs, est porteuse de clivage, et de destruction de notre civilisation, mais le Conseil d'État empêche un maire de l'interdire sur l'espace public !

C'est le monde à l'envers ! En quoi une affiche montrant une femme portant le voile est-elle émancipatrice et respectueuse de l'égalité des hommes et des femmes ? Au contraire, elle dit oui à la mise en esclavage des femmes.

Comment peut-on dire que le voile n'est pas contraire à la laïcité alors qu'il est l'étendard d'une religion ?

Pseudo-religion certes, avec de très forts relents politiques, mais religion quand même puisque les musulmans eux-mêmes présentent le voile comme la pratique d'une religion.

Le maire LR, Gilles Platret, explique sur les réseaux sociaux, selon le planning familial, que les décisions qui le déboutent de ses demandes « piétinent le principe de laïcité », et sont empreintes « d'idéologie communautariste » ouvrant « la voie au développement du prosélytisme islamique », ou encore que la justice serait « plus rapide et plus clémentine pour les défenseurs de l'islam », à la grande indignation de ses opposants, et pourtant, comme il a raison !

Il est clair que le voile est porteur de communautarisme, puisqu'il se fait l'expression d'une seule communauté, la communauté musulmane, et aussi marqueur d'exclusion, contrairement à

l'égalité.

Il est clair aussi que la justice, à Dijon, favorise l'islam puisque l'affaire a été traitée très rapidement par le tribunal, qui a rendu son jugement en un temps record !

Les opposants du maire avancent que le voile de sœur Emmanuelle n'avait pas dérangé Gilles Platret. Bien sûr ! Sœur Emmanuelle ne faisait pas la promotion d'une idéologie contraire à nos valeurs, elle était prête à tout moment à enlever son voile et n'en faisait aucune promotion. Aucune comparaison entre un voile de religieuse et un voile de musulmane n'est possible.

Le planning familial d'autre part organise ce soir une « boum post-manif en mixité choisie sans mecs cis ». On écarquille les yeux devant cette novlangue abrutissante. Qui exclut qui ? On suppose que Sandrine Rousseau y sera, avec son « mec déconstruit ».

Et les musulmane voilées, seront-elles à cette « boum sans mecs cis » ?... On attend impatiemment de le savoir.

De même qu'il y a deux ans le planning avait organisé une « farandole féministe et antinucléaire ». Ces gens là sont tombés sur la tête et on espère qu'ils auront du mal à se chauffer l'hiver prochain.

Quant au Conseil d'État, il nous a habitués depuis longtemps à la promotion de décisions ahurissantes et à sa dhimmitude. N'oublions pas sa décision sur l'alimentation des mourants : les alimenter serait en quelque sorte de l'acharnement thérapeutique. On souhaite à ces vieux cacochymes (tels qu'on les imagine) de n'être ni nourris ni désaltérés sur

leurs vieux jours.

De même que la commission Sauvé (du nom du vice-président du Conseil d'État) a fait sortir des chiffres de son chapeau, en déduisant que 330 000 personnes avaient été agressées sexuellement par des clercs ces dernières cinquante années. C'est un chiffre obtenu de manière totalement aléatoire par des sondages. Il ne résiste pas à une étude sérieuse, quelle que soit notre légitime indignation devant ces actes.

Concernant l'islam, il faut reconnaître que le Conseil d'État a démissionné face au voile, au burkini, à la polygamie. Ne manquent plus que la lapidation et l'excision et son tableau d'islamisation sera complet.

La première démission importante du Conseil d'État est l'arrêt Gisti, qui a permis le regroupement familial en 1978. Depuis, il va de soumission en démission, dans la plus parfaite hébétude.

Il est urgent d'écouter le professeur de droit Jean-Louis Harouel : « notre droit, longtemps inspiré par des valeurs de durée, est phagocyté et dénaturé par cette religion des droits de l'homme mortifère pour les nations européennes. Si bien qu'en clair, « État de droit » signifie trop souvent condamnation à l'impuissance des peuples européens face à l'immigration de masse qui les submerge et à l'islam qui est en train de conquérir leurs pays. »

Et aussi : il faut « combattre l'affichage du folklore identitaire arabo-musulman sans toucher à la liberté religieuse telle que les Européens l'ont construite. »

Le voile, sur cette affiche, n'est rien d'autre que

ce folklore identitaire arabo-musulman conquérant, anti-républicain, et il n'a rien absolument rien à faire sur notre sol.

Il faut l'interdire dans notre espace public, c'est la seule solution pour arrêter cette folie.

Sophie Durand